

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**Décret n° 2023-121 déclarant un
deuil national de trois (03) jours.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2022- 1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier. – Un deuil national de trois (03) jours est décrété, à compter du lundi 09 janvier 2023, suite à l'accident tragique, survenu ce dimanche 08 janvier 2023, dans le village de Sikilo (commune de Kahi, arrondissement de Gniby, département de Kaffrine).

Article 2.- Le drapeau national est en berne sur l'ensemble du territoire national.

Article 3.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

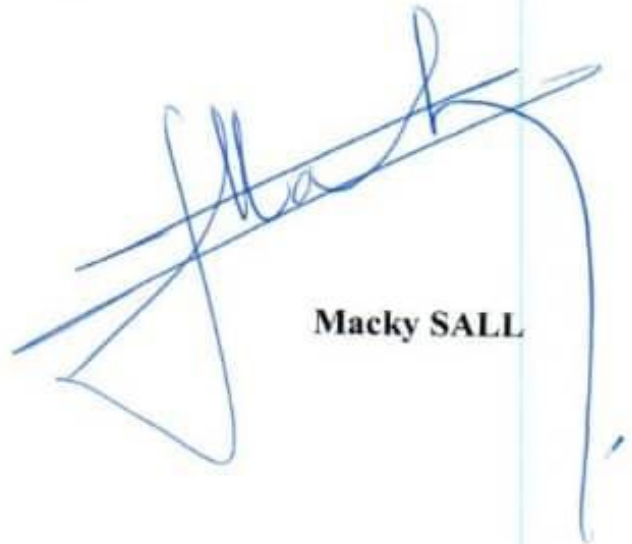
Fait à Dakar, le 08 janvier 2023

Par Le Président de la République

Le Premier Ministre



Amadou BA



Macky SALL